

Sites Natura 2000 « Camargue »
ZSC FR 9301592 - ZPS FR 9310019

Compte rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Camargue »

Du Mardi 11 Octobre 2022, en salle 3 de l'espace St Césaire à Arles (13)

Partie Terrestre (9h - 12h)

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique) :

ALEXANDRE Virgile	Association des Éleveurs Français de Taureaux de Combat
ARNASSANT Stephan	Parc naturel régional de Camargue
BELENGUIER Luc	Réserve Naturelle Nationale de Camargue
CHAMPAGNON Jocelyn	Tour du Valat
CITI Laetitia	Jeunes Agriculteurs 13
CLAUDIUS-PETIT Anne	Région Sud / Parc naturel régional de Camargue
CLEMENT François	Centre Français du Riz
CONTRERAS Marie-Christine	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
CRESTEY Alexandre	Parc naturel régional de Camargue
EMMANOUILIDOU Pantelina	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
GIRET Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
GROSSI François-Pierre	Association des Riverains de l'étang de Vaccarès
HELLUY Manon	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
HENRY Claude	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
JOLY Jules	Fédération Départementale des Chasseurs 13
JUVENAL Thibault	Chambre d'Agriculture 13
KIRAMARIOS Sandrine	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
LAFOURNIERE Léa	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
LANGLOIS Juliette	Parc Naturel Régional de Camargue
MAILHAN Jacques	Chambre d'Agriculture 13
MANDROLINI Christophe	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 13
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MAZEL Bertrand	Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
PITOUS Marion	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
PLOTEAU Gaëtan	Parc naturel régional de Camargue
PREVOT MAYER Alexandra	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
QUONIAM Isabelle	Grand Port Maritime de Marseille
RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles

SCHAEFFER Lucie
SERRA Marie-Claude
SOUSSAN-RABETTE Zoé

Parc naturel régional de Camargue
Conservatoire du Littoral PACA
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Personnes excusées (classées par ordre alphabétique) :

BALGUERIE-RAULET Catherine	Mairie d'Arles
BELLAN-SANTINI Denise	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DURAND Christine	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
GALEWSKI Thomas	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
GRILLAS Patrick	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
HENAULT Isabelle	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
LETAVERNIER Benoîte	Direction Départementale de la Protection des Populations
ELLUL Fabienne	Madame La Sous-préfète de l'Arrondissement d'Arles
PEGUIN Marion	Conservatoire du Littoral PACA
PIN Christophe	Amis des Marais du Vigueirat- SAFER PACA
TETREL Claire	Office Français de la Biodiversité
THIBAUT Marc	Tour du Valat

Ordre du jour :

1. Présentation de la convention d'animation 2022-2024
2. Désignation de la Co-Présidence de COPIL
3. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur
4. Natura 2000 au sein du delta
5. Focus sur la loi 3DS et la Dotation biodiversité
6. Bilan de l'animation depuis 2019 et perspectives pour 2023

La séance débute par un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Les animateurs Natura 2000 sur les sites « Camargue » : **Juliette LANGLOIS** et **Alexandre CRESTEY** se présentent à leur tour. Juliette travaille à mi-temps essentiellement sur la partie marine des sites, elle est arrivée le 01 Septembre 2022. Alexandre est à temps plein avec une entrée plus « terrestre », il est arrivé le 01 Mars 2022. Ils viennent tous deux remplacer **Cécile MONCOURTOIS** qui a quitté ses fonctions en Juin 2021. Il n'y a donc pas eu d'animation sur ces sites pendant 8 mois. Le dernier comité de pilotage remonte au 13 Décembre 2018.

Après une présentation de l'ordre du jour, les différentes parties sont abordées successivement avec un temps d'échange entre chaque section.

1. Présentation de la convention d'animation 2022-2024

Alexandre CRESTEY présente la nouvelle convention d'animation qui est le document qui cadre financièrement l'animation des 2 chargés de mission des sites Natura 2000 « Camargue » pour la période du 01/01/2022 au

31/12/2024. Le montant total de la convention est présenté, répartis entre les prestations de service, les dépenses de rémunération, les frais annexes et les coûts indirects. La répartition du financement est également présentée.

Une attention particulière est portée sur le fait que cette convention nécessite l'avis du COPIL en amont de sa validation. Or en 2021 il n'y avait pas d'animateur sur les sites « Camargue » donc il n'y a pas eu de COPIL. La particularité de cette convention réside dans le fait qu'elle est établie pour 1,5 ETP.

Claude HENRY souligne l'effort fait par les services de l'Etat pour qu'il y ait 1,5 ETP au lieu de 1 ETP précédemment sur les sites « Camargue » et l'importance que le PNR de Camargue soit structure animatrice pour le lien entre les acteurs locaux de ces sites.

Anne CLAUDIUS-PETIT souligne la difficulté d'embaucher des mi-temps et l'intérêt de pérenniser les contrats à temps plein.

Stephan ARNASSANT rappelle les changements de personnel et la volonté de pérennisation des postes des chargés de mission Natura 2000 au sein du PNR de Camargue (*Cf. Délibération n°17 du Comité syndical du 02 Juin 2021*).

Le plan de financement est approuvé ainsi que le fait que le PNR de Camargue soit structure animatrice pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

2. Désignation de la Co-Présidence de COPIL

Alexandre CRESTEY rappelle que les sites « Camargue » étant terrestre et marin, il y a existence d'une co-présidence en le Président de COPIL (membre élu du COPIL) et la Préfecture maritime. La précédente Présidente du COPIL « Camargue », **Isabelle HENAULT**, n'étant plus élue à la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer il y a nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau Président.

Claude HENRY rappelle les textes de loi et l'obligation d'une co-présidence avec la Préfecture maritime.

Pierre RAVIOL se propose comme candidat pour devenir Président du COPIL en précisant qu'il est déjà co-Président du COPIL Natura 2000 des sites « 3 Marais ». Personne ne s'oppose. **Marie-Christine CONTRERAS** précise que la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer aurait aimée être associée à cette présidence. **Claude HENRY** fait remarquer qu'il y a tout à fait la possibilité de changer de Président toute les années ou tous les deux ans pour que chacun puisse s'investir.

En tant qu'ancien agriculteur, **Pierre RAVIOL** souligne qu'il faut que tout le monde travaille ensemble, l'environnement et l'agriculture notamment.

Mr Pierre RAVIOL, 3è adjoint à la mairie d'Arles est élu Co-Président du COPIL des sites Natura 2000 « Camargue »

3. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur

Alexandre CRESTEY rappelle le contexte de création des sites Natura 2000 ainsi que quelques chiffres à l'échelle de la France métropolitaine et de la Région Sud. L'accent est mis sur le fait que le réseau Natura 2000 a pour

objectif d'« Assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation ... en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales ». **Claude HENRY** souligne le fait que la démarche Natura 2000 tient compte des activités humaines sur les territoires.

Les missions de l'animateur Natura 2000 sont présentées et le processus de concertation avec les différents acteurs du territoire est mis en lumière à l'aide d'une carte présentant les divers gestionnaires au sein des sites Natura 2000 « Camargue ».

4. Natura 2000 au sein du delta

Alexandre CRESTEY présente le site de manière générale, sa superficie et la chronologie de l'animation du DOCOB. **François CLEMENT** demande si le DOCOB va être révisé et à quelle date. **Manon HELLUY** répond qu'il n'y a pas de durée de validité pour un DOCOB et que ce dernier peut être actualisé ou révisé en fonction des enjeux du site en question sous réserve de financements publics.

Un focus est présenté par **Alexandre CRESTEY** sur des futures modifications de périmètre qui concernent la ZSC « Camargue » émanant d'une note scientifique de la DREAL de Mai 2021. 4 modifications majeures sont présentées.

Jocelyn CHAMPAGNON demande si la modification du périmètre est en lien avec le projet de contournement autoroutier. **Alexandre CRESTEY** précise qu'il s'agit d'une demande locale afin d'avoir une meilleure cohérence dans la gestion de ces sites.

Claude HENRY souligne la difficulté de retirer un secteur d'un site Natura 2000 sachant que ce n'est pas une demande de la commission européenne et donc ce retrait sera difficile à accepter.

Stephan ARNASSANT précise que ce projet va rentrer en phase de consultation puis de concertation dès 2023. Ce travail sera réalisé en collaboration avec les membres du COPIL et les collectivités locales. Le fait qu'il s'agit là d'une démarche scientifique couplée à une démarche de cohérence est souligné.

Lucie SCHAEFFER mentionne que ce sont majoritairement des échanges entre sites sauf pour la partie au nord et l'extension en mer.

Delphine MAROBIN-LOUCHE fait un point historique en précisant qu'il y avait une volonté de la Compagnie des Salins du Midi que leur site terrestre soit rattaché au site Natura 2000 « Petite Camargue » (dans le Gard), pensant ainsi pouvoir obtenir des simplifications administratives de traitement de leurs dossiers (DDTM Gard/Bouches-du-Rhône) finalement non obtenues. La zone au large (jusqu'au 3 milles) s'est donc retrouvée uniquement ZPS « Camargue » mais pas en ZSC.

Stephan ARNASSANT révèle que c'est important d'étendre le périmètre en mer afin de ne pas bloquer l'obtention de financement sur les habitats marins concernant cette zone.

Alexandre CRESTEY présente par la suite la richesse naturelle du delta camarguais en énumérant les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifiées la création de ces sites.

5. Focus sur la Loi 3DS et la Dotation Biodiversité

Alexandre CRESTEY présente le principe de la loi 3DS au niveau des sites Natura 2000.

Anne CLAUDIUS-PETIT fait remarquer en tant que Conseillère Régionale que cette loi a du sens mais elle est un peu complexe à mettre en place. Elle découle d'une vraie demande de décentralisation de la part de la région mais elle n'a pas vraiment simplifié les choses. En effet, il y a un transfert de responsabilité qui se fait un peu à marche forcée et qui plus est n'est pas forcément accompagné du transfert de compétences qui serait cohérent.

La dotation de soutien pour la protection de la biodiversité est ensuite présentée en précisant les montants qui ont été perçus en 2021 par la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et les montants perçus en 2022 par cette même commune et la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. **Alexandre CRESTEY** précise que ces deux communes ont touchées cette dotation au titre des zones Natura 2000 dont elles font partie.

6. Bilan de l'animation depuis 2019 et perspectives pour 2023

Cette partie se divise en 5 sous-parties permettant de présenter au mieux les actions réalisées et à réaliser en fonction des différentes missions de l'animateur Natura 2000.

6.1. Gestion et contractualisation

Contrats Natura 2000

Avant la présentation des contrats réalisés depuis 2019, **Claude HENRY** appuie le fait que la plupart des contrats Natura 2000 sont contractualisés par des organismes de gestion des espaces naturels plutôt que par des agriculteurs ou des particuliers. **Claude HENRY** poursuit en décrivant la procédure, à savoir l'obligation pour le bénéficiaire d'avancer l'argent, le paiement se fera une fois les factures acquittées. Il est reconnu que cette procédure peut poser problème. Enfin, il est souligné que ces contrats sont intéressants car il s'agit d'action concrètes sur le terrain, pour le moment la DDTM a répondu favorablement à toutes les demandes éligibles.

Pierre RAVIOL appuie ce discours en précisant que les banques ont du mal à accompagner les particuliers voire même les associations (ASA) pour accorder des prêts relais.

Pierre RAVIOL parle du projet en partenariat avec la réserve qui consiste à emmener de l'eau douce dans l'étang de Vaccarès. Dans cet objectif, le coût de l'énergie représente un véritable problème pour le pompage. Face à cette problématique il serait pertinent d'ouvrir plutôt les stations de pompages pour permettre l'écoulement en gravitaire. Dans ce cadre-là, du curage de canaux (qui pourrait passer par un contrat Natura 2000) viendrait faciliter la procédure.

En complément de cette intervention **Claude HENRY** et **Alexandre CRESTEY** appuient sur le fait qu'un contrat Natura 2000 doit s'appuyer sur le DOCOB du site et permettre la conservation/préservation d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site.

Gaëtan PLOTEAU revient sur sa participation au congrès des élus Natura 2000 où il a été confirmé par les élus et les animateurs que le processus d'avancement des frais par le bénéficiaire d'un contrat représente un réel frein quand à la réalisation de ces derniers.

C'est le fait qu'il y ait des financements FEADER qui rend impossible l'avance des frais par les services de l'Etat souligne **Manon HELLUY**.

Claude HENRY précise que les animateurs sont assez inquiets à chaque fois qu'il y a une nouvelle programmation car les financements FEADER sont difficilement accessibles la première année et qu'une étroite collaboration sera alors nécessaire entre le Conseil Régional et les Services de l'Etat fin 2022 dans le cadre du transfert de compétences découlant de la loi 3Ds. **Claude HENRY** ajoute que l'Etat a toujours pu financer, en particulier les salaires des animateurs qui sont une priorité.

Concernant le premier contrat présenté juste après qui a été réalisé sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès (propriété du Conservatoire du Littoral et remis en co-gestion à la mairie de Saintes Maries de la Mer et à l'OFB), **Bertrand MAZEL** demande pourquoi l'OFB qui est un organisme public, peut bénéficier de contrats qui sont financés par de l'argent public.

Claude HENRY répond que ce ne sont pas les salaires qui sont financés mais les travaux. L'OFB étant gestionnaire de terrain et non propriétaire, l'OFB fait des travaux pour le compte du propriétaire (ici le Conservatoire du Littoral).

Pierre RAVIOL demande si un propriétaire privé peut demander ce type de contrat.

Claude HENRY répond que oui s'il y a la possibilité d'avancer les frais mais qu'un contrat Natura 2000 ne peut pas être réalisé sur une parcelle déclarée PAC. Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pourront être contractualiser sur ces parcelles.

Pierre RAVIOL clôture ces échanges en rappelant la nécessité de remettre de l'eau douce en Camargue.

Alexandre CRESTEY présente un premier contrat Natura 2000 réalisé en 2019 sur le Domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès. Ce contrat vise à restaurer le fonctionnement hydraulique par le curage et le nettoyage d'un canal. **Claude HENRY** mentionne le fait que des études complémentaires pour ce contrat ont été menées sur la qualité de l'eau. **Pierre RAVIOL** demande les résultats. **Claude HENRY** explique qu'ils n'ont pas montrés de concentration particulière en PCB.

Alexandre CRESTEY poursuit en présentant deux autres contrats réalisés en 2019 et 2021. L'un sur la mise en place d'équipements pastoraux sur le domaine de la Palissade et l'autre sur la restauration d'ouvrages hydrauliques sur le domaine du Mas de la Cure. Concernant ce dernier, **Claude HENRY** souligne que c'est un contrat qui a été passé avec une association.

Par la suite, un contrat Natura 2000 en cours est présenté, à savoir la création d'un îlot pour la reproduction d'espèces protégées sur le domaine de la Palissade. A propos de ce contrat, **Claude HENRY** apporte un complément en précisant que dans le cadre du Life+Environnement, de nombreux îlots ont été réalisés sur la face méditerranéenne et qu'il s'agit là d'une action assez peu coûteuse et très bénéfique pour le maintien des espèces ciblées.

Pour clôturer la présentation des contrats, **Alexandre CRESTEY** met en avant le projet d'un nouveau contrat Natura 2000 en 2023 au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue et qui aura pour but d'améliorer la gestion hydraulique d'un secteur à fort enjeu de conservation.

Contrats agricoles (MAEC)

→ **Alexandre CRESTEY** poursuit la présentation de cette sous-partie en abordant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Le bilan chiffré de la campagne 2015-2019 est détaillé. Par la suite, le bilan de la campagne 2020 est abordé, concernant cette campagne **Gaëtan PLOTEAU** rappelle que pour la mesure FO 02, il y a à peine plus de la moitié des éleveurs qui avait déjà pris cette mesure qui ont pu recontractualiser. Enfin, la synthèse de la campagne 2021 est présentée.

En remarque à ce bilan, **Luc BELENGUIER** demande pourquoi la mesure riz n'a pas été reconduite et un peu plus détail sur ce que comporte les mesures Riz et Arbo-Viti. **Gaëtan PLOTEAU** souligne qu'en 2015 il avait été question que l'aide couplée au niveau du riz (1^{er} pilier de la PAC) soit supprimée, ce qui justifie l'ouverture de MAEC pour la riziculture.

François CLEMENT complète cette réponse en expliquant que, suite à la fin des aides couplées, le syndicat des riziculteurs a négocié avec l'Etat pour pouvoir ouvrir un 2^e plafond (enveloppe totale de 30 000€). Après la période 2015-2019, le premier plafond de 15 000€ pour la riziculture n'a plus été ouvert, les agriculteurs se sont donc tournés vers les mesures « Fossés » et rien qu'avec cette mesure les agriculteurs arrivaient tout de suite au plafond, donc pas d'intérêt à contractualiser une autre mesure.

François CLEMENT appuie également sur le problème des audits qui ont été réalisés notamment sur les zones de pâturages après des perturbations climatiques. Face à ces complications, les agriculteurs se sont donc tournés vers les mesures Fossés pour plus de simplicité.

Gaëtan PLOTEAU souligne qu'en 2020 la mesure Fossé était la seule ouverte, il précise la difficulté de contrôle de la conformité des MAEC qui se déroule avec photos aériennes et bien souvent il y a un décalage avec la réalité de terrain.

Christophe MANDROLINI précise que les contrôles se font par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et regrette qu'il y ait des incompréhensions entre les cahiers des charges (réalisés au niveau local) et l'interprétation qui en est faite par les contrôleurs (ex : sur l'entretien des fossés). De ce fait, il demande que des échanges plus réguliers soit faits entre le PNR et l'ASP.

Stephan ARNASSANT répond que les animateurs ont toujours demandé à être associés aux contrôles mais que ce n'est pas possible.

François CLEMENT anticipe la suite de la présentation et fait remarquer que vu les montants pour la prochaine PAC (d'après les estimations) et les difficultés qu'ont rencontré certains agriculteurs lors des précédents contrôles, il risque d'y avoir une diminution des contractualisations. Les objectifs des MAEC risquent donc de ne pas être atteints.

→ Après ce bilan général, une présentation rapide de la future PAC 2023-2027 est réalisée. Les différentes MAEC pour cette campagne sont présentées sous la forme d'un tableau.

→ **Alexandre CRESTEY** poursuit en se concentrant sur ce qui a été effectué à l'heure actuelle en vue de la prochaine campagne au niveau du delta. Ainsi le PNR a répondu à 2 appels à projet (un pour la rédaction du PAEC et l'autre pour l'animation des MAEC).

Rédaction du PAEC :

- Le contenu du PAEC est présenté dans un premier temps en révélant les mesures qui ont été retenues, ces dernières sont largement conditionnées par des cartographies de la DRAAF qui démontrent que la Camargue est uniquement éligible à l'enjeu Biodiversité, Climat et Sol.

Pierre RAVIOL demande des précisions quant aux mesures riz, **Alexandre CRESTEY** répond que les 2 mesures riz sont intégrées à l'enjeu Biodiversité donc ouvertes.

Manon HELLUY précise que les MAEC Eau à enjeux quantitatifs correspondent aux aires prioritaires de captage et celles à enjeux qualitatifs correspondent aux nappes phréatiques en voie de reconquête de la masse d'eau (ce qui ne rend pas la Camargue éligible). Il est également précisé que l'Agence de l'Eau est intervenue dans la réalisation de ces cartographies, tout comme la DREAL (uniquement pour l'enjeu Biodiversité). A noter qu'il y aurait la possibilité de faire évoluer ces cartes et que c'est au niveau de la réduction des produits phytosanitaires que l'enjeu Eau pourrait être pertinent.

Pierre RAVIOL insiste sur le besoin d'eau pour lutter contre le sel qui est le principal problème en Camargue. Le goutte à goutte n'est pas suffisant et le maintien de la riziculture est primordial.

François-Pierre GROSSI réagit en demandant pourquoi faire des économies d'eau en Camargue.

Stephan ARNASSANT répond que l'économie d'eau n'est pas une priorité du PAEC et que la Camargue n'est pas éligible à l'enjeu Eau.

Pierre RAVIOL rappelle que ce sont via les ASA et donc le paiement des agriculteurs qu'il y a l'apport d'eau douce. **Bertrand MAZEL** précise que le pompage d'eau douce par les riziculteurs représente un coût de près de 2 millions d'euros par an.

François CLEMENT aborde les mesures Riz proposées et précise que ces dernières permettent de limiter les Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT) - études à l'appui.

Christophe MANDROLINI complète ces propos en décrivant la complexité des outils MAEC et évoque un partenariat avec le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) qui est en cours pour travailler sur l'agriculture de conservation. L'impact carbone est l'une des problématiques majeures pour les prochaines années et les recherches menées œuvrent pour que l'agriculture de demain puisse stocker davantage de carbone. Il est également ajouté le regret que les pays voisins aient l'autorisation d'utiliser davantage de produits phytosanitaires. **Christophe MANDROLINI** met donc en avant le risque d'impasse technique et questionne sur l'avenir de la riziculture en Camargue si des options alternatives ne sont pas trouvées pour maintenir cette filière mais également d'autres filiales (maraichage, céréalière).

François CLEMENT et **Christophe MANDROLINI** insistent sur le fait que les agriculteurs font des efforts quant à la préservation des sols, de l'environnement, la réduction des produits phytosanitaires et le travail vers de nouvelles technologies. Pour appuyer ces propos, **François CLEMENT** fait référence à la carte produite par l'entreprise SOLAGRO sur la répartition des IFT en France, celle-ci démontre que la Camargue est que peu utilisatrice de pesticides par rapport à d'autres régions de France. Carte visible à cette adresse :

<https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>

Léa LAFOURNIERE rajoute que la non éligibilité à l'enjeu Eau n'est pas une volonté des animateurs Natura 2000 et que des efforts ont été faits pour que les mesures Riz soient accessibles sur le territoire. Elle précise également que le cahier des charges imposé par les mesures à enjeu Eau est très difficilement réalisable sur le territoire camarguais.

Stephan ARNASSANT suggère de différencier géographiquement les MAEC selon le contexte car le niveau d'exigence peut être différent.

François Pierre GROSSI répond que pour lui il y a une impasse topographique à cette solution, il propose également de ne pas se tromper de problématique et que le sel représente davantage de problèmes que les pesticides car beaucoup plus pérenne.

Pierre RAVIOL souligne que le Pertuis de la Fourcade va être refait mais que la mer est beaucoup plus haute qu'avant donc difficile d'évacuer l'eau.

Christophe MANDROLINI met un espoir dans le lagunage qui permettrait une agriculture durable. En parallèle du Bio il est rappelé que le Syndicat des riziculteurs travaille sur le sujet Haute Valeur Environnementale (HVE) qui est une démarche privée.

Jacques MAILHAN clôture ces échanges en appuyant le fait que l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage était de mauvaise qualité ces dernières années dû au manque d'apport d'eau. **Stephan ARNASSANT** complète que le manque d'eau est également néfaste pour les habitats d'intérêt communautaire.

- Dans un deuxième temps le périmètre du futur PAEC est présenté ainsi que les périmètres des PAEC voisins.

Animation des MAEC :

La présentation se poursuit en présentant les moyens financiers demandés à la DRAAF pour pouvoir réaliser dans les temps les diagnostics agricoles et plans de gestion. **Alexandre CRESTEY** alerte sur l'importance de réaliser ces documents avant le 15 septembre auxquels cas l'agriculteur s'exposerait à des sanctions, donc l'importance de moyens humains et financiers pour accompagner au mieux les futurs exploitants qui

souhaiteraient contractualiser des mesures. Il est également rappelé la volonté des animateurs Natura 2000 de s'engager dans cette démarche et d'accompagner au mieux les agriculteurs, seulement les MAEC ne sont qu'un des volets des missions de l'animateur. Le temps accordé à cette tâche en 2023 est d'environ 23 jours par animateur (**Gaëtan PLOTEAU** et **Alexandre CRESTEY**).

➔ Pour terminer cette partie agricole, **Claude HENRY** fait un porter à connaissance sur le projet de décret en cours de construction relatif à l'encadrement de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces terrestres.

L'aspect juridique est présenté en premier lieu avec la chronologie de ce projet de décret.

L'aspect scientifique est présentée par la suite (expertise scientifique collective : étude réalisée par 46 chercheurs qui valide l'impact des pesticides sur la biodiversité). Il y a toujours une amélioration des connaissances qui se fait d'années en années.

Dès lors il va falloir évaluer les mesures prises par voie contractuelle au sein des sites Natura 2000, analyser leur suffisance et, si besoin, renforcer ces mesures par voie réglementaire.

Claude HENRY met en avant l'importance de la concertation entre les différents acteurs et la communication sur ce qui est fait. Il énumère donc 3 propositions :

- Les MAEC (basées sur la contractualisation)
- La conversion en agriculture biologique
- Des groupes de travail entre les acteurs du territoire au sein du COPIL.

Pierre RAVIOL approuve l'importance de travailler ensemble. **Claude HENRY** explique que la démarche Natura 2000 est fondée sur un dispositif de concertation et de contractualisation.

Pierre RAVIOL insiste sur le fait que le maintien de la riziculture est primordial.

Bertrand MAZEL, prend la parole en faisant remonter les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent occasionner de telles décisions. Les compensations financières pour de tels changements seraient bien au-delà des montants prévus (plusieurs millions d'euros). Il est également souligné qu'il y a d'autres activités que le riz en Camargue. **Bertrand MAZEL** rappelle également le contexte de souveraineté alimentaire et le besoin de production pour nourrir une population mondiale toujours plus grande. Il souligne également que le principal problème de la Camargue reste le sel et que l'agriculture biologique doit rester volontaire et non pas imposée.

François-Pierre GROSSI appuie ces propos en soulignant que le Bio représente 6% du panier moyen des Français et qu'un palier a été atteint. Il précise que faire du bio en France c'est bien mais que si c'est pour importer davantage de produits de l'étranger cela n'est pas une solution.

Stephan ARNASSANT poursuit les échanges en demandant si dans les autres pays européens (Espagne, Italie) la même démarche a été faite dans un soucis de cohérence ?

Claude HENRY répond qu'il n'en a pas connaissance.

Christophe MANDROLINI précise qu'il faut laisser le temps à la recherche d'avancer via la R&D des laboratoires (Biostim / Biocontrôle) mais que la réduction du nombre de substances actives mène à une résistance et donc à une utilisation plus forte. Il est bien compris que Natura 2000 c'est intégrer les problématiques de l'activité agricole pour la maintenir.

François CLEMENT rappelle que le centre Français du Riz est prêt à travailler en bonne intelligence avec les services environnementaux et est d'accord pour assurer des formations dans le cadre de la future campagne

MAEC à conditions que lors de ces réunions les débats soient d'ordre techniques et agronomiques et non basés sur l'émotion. **François CLEMENT** émet également des réserves sur l'efficacité des biostimulants en Camargue et attend des services de l'Etat un accompagnement.

Christophe MANDROLINI conclut en soulignant que des choses ont été faites et sont en cours. Le contexte agronomique très difficile et la difficulté de gestion des cultures rizicoles notamment dû à la restriction des pesticides sont appuyés. **Christophe MANDROLINI** appui très fortement sur le besoin d'anticiper la diminution drastique des pesticides en prévoyant des solutions alternatives en amont, ceci dans le but de pérenniser et assurer la survie de la filière rizicole qui est en danger. Dans le but d'éviter une telle impasse technique, il est rappelé que le Syndicat de Riziculteurs est ouvert à la discussion pour avancer ensemble vers une solution durable. Dans ce contexte, il faut laisser la R&D chercher des solutions et avancer sur le sujet car des efforts vont continuer à être faits, les agriculteurs de ce point de vue sont prêts à tester de nouvelles solutions émanant des laboratoires.

François CLEMENT complète cette conclusion en proposant une réunion d'information pour éclaircir la question sur les produits phytosanitaires (pourquoi ? à quelle dose ? à quel stade ?)

Alexandre CRESTEY propose donc la mise en place d'un groupe de travail thématique sur cette question de l'utilisation des pesticides en sites Natura 2000 qui sera lancé après parution des textes, décret et note technique sur ce sujet.

6.2. Evaluation des incidences

Alexandre CRESTEY présente le deuxième axe de travail à savoir les évaluations d'incidences. Le contexte pour de telles évaluations est rappelé et une liste non exhaustive de manifestations/actions ayant fait l'objet de ces évaluations est présentée.

Deux projets sont présentés en particulier : Le Grand Raid de Camargue et le Projet de Contournement Autoroutier d'Arles.

En ce qui concerne le projet de contournement, **Pierre RAVIOL** met en avant le fait que la piste cyclable ; La ViaRhôna, sera connectée à la future aire de repos au sud d'Arles. Il rappelle également, concernant le site Natura 2000 « Rhône Aval » que le futur viaduc devra respecter une hauteur réglementaire pour épargner les ripisylves en cas de crue.

6.3. Inventaires et suivis scientifiques

Alexandre CRESTEY poursuit la présentation en abordant la partie « Inventaires et suivis scientifiques ».

Cette partie se divise entre les suivis en régie (réalisés par l'animateur), l'encadrement des stages et les études sous-traitées.

- Concernant les suivis en régie, **Pierre RAVIOL** précise l'importance du retour de la Loutre et **Lucie SCHAEFFER** confirme qu'une épreinte de Loutre a été trouvée cette année sur le Petit Rhône.

Au sujet des espèces envahissantes, **Pierre RAVIOL** fait remonter le cas nouveau de l'Herbe à alligator et **Lucie SCHAEFFER** fait un point chronologique sur l'apparition de cette espèce en Camargue en rappelant qu'elle est apparue dans l'Ouvèze et suite à une mauvaise gestion (fauche) elle s'est développé en aval de sa station d'origine. Depuis 2019 il y a un suivi et une gestion qui est mise en place mais de nouvelles stations sont découvertes chaque année. Elle peut représenter un véritable problème car toxique pour le bétail. Ressemblant à la Jussie, elle fait des radeaux sur l'eau et colonise les berges. Des problèmes de circulation fluviale (sur la

Garonne) sont rapportés et cela implique des coûts très importants. **Pierre RAVIOL** appuie ces propos en expliquant que sur les marais d'Arles c'est environ 35 000 € - 40 000 € par an qui sont nécessaires pour enlever la Jussie. **Lucie SCHAEFFER** conclut en précisant qu'une gestion en amont est nécessaire avant de travailler en aval ; le seul moyen de l'arracher définitivement est de décaisser les berges.

Pour plus d'informations sur cette plante ou éventuels doutes sur sa présence n'hésitez pas à contacter Lucie SCHAEFFER, chargée de mission Natura 2000 au PNR de Camargue sur les sites « Rhône Aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'Île Vieille » : l.schaeffer@parc-camarque.fr

Au sujet des espèces envahissantes, **Pierre RAVIOL** alerte sur la potentielle arrivée de l'escargot-pomme (*Pomacea canaliculata*) qui est présent en Espagne et qui pourrait causer des dégâts dans le delta du fait de ses forts besoins nutritifs.

- L'encadrement de 2 stagiaires est abordé pour poursuivre cette partie. Un en 2019, d'une durée de 5 mois sur le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier et une autre en 2020, d'une durée de 6 mois sur le diagnostic écologique des roselières.

- L'étude sous-traitée à la Tour du Valat concernant le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier (co-financé depuis 2017 par Natura 2000) est présentée. Le bilan depuis 2019 est exposé sous la forme d'un tableau et les premiers chiffres encourageants de la saison 2022 sont avancés.

Jocelyn CHAMPAGNON complète cette présentation en indiquant que cette espèce niche dans les labours, l'année 2022 ayant été très sèche les zones propices à la reproduction de cette espèce n'ont donc pas été inondées (ce qui aurait causé la mortalité des jeunes ou la destruction des œufs). Il y a eu également plus de sites colonisés et des installations sur des parcelles agricoles à partir de mai. Il rappelle également le fond de compensation qui est disponible pour dédommager les agriculteurs dans le but de maintenir des zones propices à la reproduction de cette espèce menacée.

- Pour conclure cet axe, **Alexandre CRESTEY** présente les deux études sous traitées prévues pour 2023-2024 :

- Une évaluation de l'état de conservation des lagunes à l'échelle du site « Camargue » sera réalisée par 2 stagiaires (1 en 2023 et 1 en 2024) sur la base de calculs d'indicateurs hétérogènes. Cette étude entre dans le cadre du projet Life MarHa et vise à étudier de manière approfondie les lagunes côtières à l'échelle de l'Union Européenne.

- Une actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire est prévue durant 2 ans après réponse à un marché public sur la base de la cartographie similaire qui a été réalisée en 2019 sur le site des Trois Marais. A ce sujet **François CLEMENT** précise que le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a consulté le Syndicat des Riziculteurs pour étudier la biodiversité et notamment les ostracodes (petits crustacés) au sein des rizières à travers l'étude de parcelles en agriculture biologique et conventionnelle.

6.4. Communication et sensibilisation

Les différents moyens de communication, information et sensibilisation mis en place depuis 2019 sont présentés dans cette partie. Un point particulier est axé sur la lettre d'information n°7, le site internet des sites Natura 2000 gérés par le PNR de Camargue et le concours des pratiques agro-écologiques.

Pour consulter le site internet et la lettre d'information, rendez-vous à l'adresse ci-dessous :

<http://pnr-camarque.n2000.fr/natura-2000-et-vous/lettres-d-information-natura-200>

Au sujet du concours, **Léa LAFOURNIERE** précise que dernier est co-animé depuis 2013 par le Syndicat Mixte de Gestion de la Camargue Gardoise et le PNR de Camargue. Au niveau local (à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Camargue), ce sont 4-5 parcelles qui concourent chaque année. Le principe de notation se fait grâce à un jury composé de botanistes, naturalistes, agronomes et apiculteurs qui évaluent la parcelle selon une grille nationale. De nombreux éléments sont pris en compte dans la note : propriétés agro-écologiques, cohérence de l'usage agricole et valeur paysagère et patrimoniale. Différentes catégories encadrent ce concours national, cette année au niveau local la catégorie retenue est la catégorie « Fauche prioritaire et secondairement pâturage ».

Alexandre CRESTEY poursuit la présentation de cet axe par les perspectives envisagées en 2023 en soulignant notamment le manque et par conséquent l'intérêt de créer une plaquette de présentation spécifique aux sites « Camargue ».

6.5. Synthèse de l'animation depuis 2019

Cette dernière partie vient présenter la répartition du temps de travail selon les 6 grandes missions de l'animateur Natura 2000. **Alexandre CRESTEY** précise les actions faisant référence à l'axe Gouvernance et Financier et justifie le temps accordé à ces missions notamment par la préparation du Volet Marin du DOCOB, l'organisation des réunions et l'ingénierie financière. La faible part accordée au volet Communication et sensibilisation est relatée et la nécessité de développer cet axe est soulignée.

Pierre RAVIOL souhaite intervenir concernant le décorsetage du Petit Rhône, il précise que le but du SYMADREM est de recréer des îles dans les ségonnaux. Il est également précisé que sur ces terrains s'il y a possibilité, l'intérêt majeur serait de maintenir une agriculture. L'impact du décorsetage est reconnu mais ce projet est primordial d'une part pour reculer les digues, maintenir la ripisylve et assurer la protection des personnes.

François CLEMENT réitère sa proposition de rencontrer les différentes personnes qui souhaiteraient être plus informées sur la riziculture et les pratiques mises en place.

Pierre RAVIOL et **Alexandre CRESTEY** clôturent la séance en remerciant les invités présents de s'être déplacés et en les invitant à venir assister l'après-midi à la seconde partie du COPIL sur la partie marine et la validation du volet marin du DOCOB.

Partie Marine (14h-17h)

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stephan	Parc Naturel Régional de Camargue
BATTEZ Carmen	Organisation de Producteurs du Sud
BELENGUIER Luc	Société Nationale de Protection de la Nature/Réserve naturelle nationale de Camargue
CLAUDIUS PETIT Anne	Région Sud/Parc naturel régional de Camargue
CONTRERAS Marie-Christine	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
CRESTEY Alexandre	Parc Naturel Régional de Camargue
EMMANOUILIDOU Pantelina	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
GAY Jean-Paul	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
GIRET Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
GROSSET André	Préfecture maritime
HAMY Caroline	Valeco
HENRY Claude	DDTM Bouches du Rhône
JOLY Jules	Fédération des Chasseurs des Bouches du Rhône
LAJOUX Clément	Jeunes Agriculteurs Bouches du Rhône
LANGLOIS Juliette	Parc Naturel Régional de Camargue
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc Naturel Régional de Camargue
PREVOT MAYER Alexandra	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles
RUNDE CARIOU Sandra	Office Français pour la Biodiversité – Délégation de Façade Méditerranée
SARGIAN Peggy	DFM Méditerranée OFB
SCHAEFFER Lucie	Parc Naturel Régional de Camargue
SERAZIN Thomas	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins d'Occitanie
SERRA Marie-Claude	Conservatoire du Littoral PACA
SINDOU-FAURE Marin	Valeco

Personnes excusées

CONSTANTIN Pauline

Institut Marin du Seaquarium

HENault Isabelle

Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer

Ordre du jour

1. État des lieux et chronologie de la procédure d'établissement du volet marin du DOCOB
2. Brève présentation du Tome 1 (Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation)
3. Présentation détaillée du Tome 2 (Volet opérationnel)
4. Validation du Volet Marin

Introduction

Juliette LANGLOIS, chargée de mission Natura 2000 Camargue sur les enjeux littoraux et marins, accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Elle explique avoir pris son poste le 1^{er} septembre 2022. La réunion débute par un tour de table pour que chacun se présente.

Alexandre CRESTEY, chargé de mission Natura 2000 Camargue prend la parole pour rappeler que le matin, Pierre RAVIOL a été élu coprésident du Comité de Pilotage et que le Parc Naturel Régional de Camargue est maintenu dans son rôle de structure animatrice du site. Il présente l'ordre du jour et fait un bref rappel de la convention d'animation 2022-2024 du site.

André GROSSET, représentant de la préfecture maritime remercie les membres du comité de pilotage. Il rappelle qu'il s'agit d'une instance de concertation indispensable au regard des forts enjeux et du patrimoine important que regroupe le site Natura 2000 "Camargue". Depuis 2004, la Préfecture maritime a acquis les compétences environnementales et est responsable de la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin et du document stratégique de façade. Parmi les actions de la Préfecture maritime, on peut citer la protection de *Posidonia oceanica* avec l'interdiction de mouiller dans ces herbiers et la protection des mammifères marins avec la mise en place d'une zone d'exclusion de 100 mètres autour des animaux. De futures mesures visant à réduire les nuisances sonores sous-marines sont à prévoir, par exemple des zones d'interdiction des jet-skis.

1. État des lieux et chronologie de la procédure d'établissement du volet marin du DOCOB

Après une brève présentation du périmètre du site, **Juliette LANGLOIS** rappelle les raisons de la création d'un volet marin du DOCOB et les étapes de l'élaboration de ce document.

2. Brève présentation du Tome 1 (Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation)

Le contenu du tome 1, présenté lors d'une précédente réunion le 22/03/18 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, est exposé avec notamment une présentation des habitats d'intérêt communautaire, des espèces d'intérêt communautaire, puis des enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les participants ne proposent aucune suggestion ni modification pour le Tome 1.

3. Présentation détaillée du Tome 2 (Volet opérationnel)

Juliette LANGLOIS présente une par une les mesures opérationnelles qui répondent aux objectifs de gestion en détaillant le cas échéant les actions qui ont déjà été menées (voir le diaporama).

- *AM02 – Actions du Life MARHA, porté par l’Office Française pour la Biodiversité*

Delphine MAROBIN-LOUCHE présente les actions réalisées par les agents du Parc dans le cadre du Life MARHA et les apports de ce programme sur des thématiques transversales comme la communication ou l'évaluation de l'état de conservation des habitats marins.

Le film réalisé dans le cadre du Life MARHA sur l'herbier de zostère dans la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc est diffusé. Voir ici : <https://www.youtube.com/watch?v=YVdDgAU9IA>

- *CT01 – Détection des sites de ponte de tortues marines*

André GROSSET demande s'il y a eu des pontes en Camargue car c'est une zone sensible. **Juliette LANGLOIS** répond que cette année la seule ponte avérée a été observée à Valras en Occitanie. **Delphine MAROBIN-LOUCHE** complète en mentionnant des suspicions il y a quelques années de pontes à Port-Saint-Louis-du-Rhône et sur la plage de Piémanson.

Sylvie GIRET souhaite savoir si lorsque le chien est venu il a trouvé quelque chose. **Delphine MAROBIN-LOUCHE** répond que cela n'a pas été le cas cette année-là. Elle précise tout de même que cette méthode est très fiable pour trouver les pontes notamment lorsque les traces ne sont plus visibles sur le sable et que l'humain est alors limité. **Juliette LANGLOIS** indique qu'à l'avenir, pour tirer pleinement profit de cet avantage, le chien n'interviendrait qu'en fin d'été lorsque toutes les pontes auront pu avoir lieu.

- *Étude, suivi et réduction de l'impact des projets éoliens sur les habitats et les espèces du site*

Stéphan ARNASSANT porte à connaissance des personnes présentes les projets pilotes Mistral porté par Valeco et Provence Grand Large (PGL) porté par EDF en insistant sur le fait que les projets pilotes doivent aussi bien concerner les aspects techniques que les données environnementales.

Il présente plus en détail le programme de suivi des oiseaux Migralion qui a permis de mettre en évidence la trajectoire d'évitement d'un Œdicnème criard.

Pierre RAVIOL parle du risque, sur le vol retour de nuit, que l'oiseau soit trompé par les lumières des éoliennes.

Le programme Migralion prendra en compte les suivis réalisés par PGL avant et après le début de l'exploitation en 2023 dont un suivi de mortalité.

L'exploitation de PGL devrait débuter en 2023 ou 2024, les suivis qui y seront rattachés seront transmis à Migralion et un retour d'expérience est attendu avant que de plus gros projets ne soient mis en place. Un retour d'expérience de la part d'EDF est attendu avant que des projets de plus grande envergure ne voient le jour.

- *CT02 – Amélioration des connaissances et des continuités écologiques en faveur des poissons migrateurs amphihalins*

Juliette LANGLOIS indique qu'une passe à poisson et une passe à anguille vont être réalisées sur le pertuis de la Fourcade.

Pierre RAVIOL, président du SYMADREM, complète en expliquant qu'il sera possible d'ouvrir et de fermer ces passes en fonction des besoins. Le projet, porté par le SYMADREM, est signé et financé, les études sont en cours, et les travaux devraient débuter en 2024.

- *CT05 – Mise en en place de balisage et dispositif de mouillage écologique*

Pierre RAVIOL parle du système d'ancrage virtuel qui permet de figer un bateau sur une position GPS définie. Tous conviennent de l'intérêt de ce dispositif qui commence à être utilisé par les plaisanciers.

- *CT08 – Valorisation de la technique de l'ancre flottante*

Pierre RAVIOL et **André GROSSET** font remarquer que l'appellation d'ancre flottante est un abus de langage puisque le bateau n'est pas complètement à l'arrêt avec cette technique : il est ralenti.

- *AN09 – Étude et réduction du risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle*

Sandra RUNDE-CARIOU intervient pour rappeler le contexte et la méthode de l'étude dite Analyse Risque Pêche (ARP). Elle indique notamment que cette étude vaudra évaluation d'incidence pour tous les pêcheurs professionnels du site. Les résultats seront présentés aux représentants des pêcheurs lors d'une réunion le 8 novembre 2022. Lorsque le risque sera évalué fort ou modéré, des mesures devront être prises. L'objectif est que toutes les études et travaux soient terminés en 2026.

- *AN10 – Veille sur la colonisation d'espèces exotiques envahissantes*

La seule espèce préoccupante jusqu'ici est le crabe bleu américain. **Thomas SERAZIN** du comité régional des pêches d'Occitanie indique que 15 tonnes de crabe bleu ont été pêchées dans l'étang de Canet (Pyrénées Orientales) cet été. Les plus gros individus mesuraient jusqu'à 8 cm. Ailleurs, en Occitanie ou en Camargue, il n'y a pas eu de captures particulières cette année. **Delphine MAROBIN-LOUCHE** ajoute que depuis 2019, année caniculaire où il y a eu une explosion de la présence du crabe bleu dans tous les milieux camarguais et du recrutement, le développement est ralenti, malgré les fortes chaleurs de cette année 2022.

L'expansion de l'espèce est plutôt limitée notamment grâce à la forte pression de pêche mais l'exploitation commerciale est assez difficile.

Carmen BATTEZ de l'OP du sud indique qu'une étude de marché a été réalisée pour le crabe bleu et qu'il pourrait se positionner comme le tourteau ou l'araignée. Le problème principal est la transformation : il n'existe pas d'usine de transformation sur le littoral méditerranéen, et les volumes ne sont pas suffisants pour en créer une.

Thomas SERAZIN indique qu'il existe des usines de transformation en Égypte et en Tunisie.

4. Validation du Volet Marin

André GROSSET indique qu'il faut acter en Comité de Pilotage la validation officielle du Tome 2 pour qu'un arrêté inter-préfectoral puisse être rédigé par les services de l'État. Par vote à main levée, le Tome 2 est validé sous réserve de quelques remarques :

- Quelques occurrences d'« AFB» doivent être remplacées par « OFB »
- Les tableaux concernant la mesure AN09 devront renvoyer aux résultats de l'ARP.
- La mairie des Saintes-Maries de la Mer fera parvenir par mail une correction à apporter sur la cartographie

Il est convenu avec l'ensemble de l'assistance que des modifications mineures pourront être apportées au Tome 2 du volet marin du DOCOB jusqu'au 15 novembre 2022, par la suite il sera envoyé aux services de l'État dans le but de finaliser le circuit de validation.

André GROSSET et **Juliette LANGLOIS** clôturent la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation.